NATIONS UNIES



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n°: IT-03-69-A

Date: 3 novembre 2015

FRANÇAIS

Original: Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le Juge Fausto Pocar, Président

M. le Juge Carmel Agius M. le Juge Liu Daqun

M^{me} le Juge Arlette Ramaroson M. le Juge Koffi Kumelio A. Afande

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le: 3 novembre 2015

LE PROCUREUR

c/

JOVICA STANIŠIĆ FRANKO SIMATOVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE DU PRONONCÉ DE L'ARRÊT

Le Bureau du Procureur:

M^{me} Michelle Jarvis
M. Mathias Marcussen
M^{me} Barbara Goy
M^{me} Grace Harbour

Les Conseils de la Défense :

MM. Wayne Jordash et Scott Martin pour Jovica Stanišić MM. Mihajlo Bakrač et Vladimir Petrović pour Franko Simatović **LA CHAMBRE D'APPEL** du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (la « Chambre d'appel » et le « Tribunal », respectivement),

VU le jugement (*Judgement*) rendu le 30 mai 2013 dans l'affaire *Le Procureur c/Jovica Stanišić et Franko Simatović*, n° IT-03-69-T, par la Chambre de première instance I du Tribunal (le « Jugement »),

VU l'appel interjeté par le Bureau du Procureur contre le Jugement¹,

ATTENDU que le procès en appel en l'espèce s'est tenu le 6 juillet 2015²,

EN APPLICATION DE l'article 117 D) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal.

ORDONNE que le prononcé de l'arrêt aura lieu en audience publique dans la salle d'audience I le **mardi 15 décembre 2015** à **15 heures**.

ORDONNE que Jovica Stanišić et Franko Simatović l'informent par écrit, ainsi que le Greffe, **le vendredi 13 novembre 2015 au plus tard**, de leur intention d'être présents durant le prononcé de l'arrêt, pour que les dispositions nécessaires puissent être prises.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président du Tribunal

Le 3 novembre 2015

La Haye (Pays-Bas)

Le Président du Tribunal

/signé/

Fausto Pocar

[Sceau du Tribunal]

_

¹ Prosecution's Notice of Appeal, 28 juin 2013; Prosecution Appeal Brief, confidentiel, 11 septembre 2013 (version publique expurgée déposée le 25 septembre 2013); Notice of Filing of Public Redacted Version of Prosecution Appeal Brief and Corrigendum, 25 septembre 2013.

² Procès en appel, 6 juillet 2015, compte rendu d'audience en anglais, p. 1 à 102. Voir aussi *Scheduling Order for the Appeal Hearing*, 12 juin 2015; *Order Amending the Scheduling Order for the Appeal Hearing*, 30 juin 2015.